

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 137 (2016)
Heft: 5

Rubrik: La vie des cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRIBOURG

Assainissement du Rucher-Ecole de Grangeneuve

Auteurs : Eric Dorthe, conseiller apicole, responsable du rucher-école de Grangeneuve, et Olivier Pittet, chef des exploitations, Grangeneuve.

La maladie de la loque américaine s'est infiltrée dans le rucher-école de Grangeneuve en début d'été 2015. Toutes les mesures ont été prises en vue de l'assainir dans les meilleurs délais. La trame d'assainissement a été reprise de ce qui a été fait en 2014 à Landquart (GR). Le rucher a pu être assaini rapidement et le séquestre levé au début du mois de septembre.

La décision d'assainir le rucher a été prise rapidement, sur conseil du Service de la sécurité Alimentaire et des Affaires Vétérinaires (SAAV) du canton de Fribourg, avec le soutien des conseillers apicoles de la Fédération Fribourgeoise des Apiculteurs (FFA), ainsi que le soutien méticuleux et professionnel du Service sanitaire apicole d'apiservice. Le résultat est indiscutable : le rucher a rajeuni et toutes les installations sont comme neuves.

Après la découverte d'une maladie ou épizootie dans un rucher, il faut absolument prendre immédiatement toutes les mesures qui s'imposent et tout mettre en œuvre pour assainir le rucher. Voici l'exemple de Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, qui a repris la trame d'assainissement appliquée une année auparavant à Landquart.

L'année dernière, à la fin du mois de mai, lors de la première extraction, Grangeneuve a été confronté à une mauvaise surprise : une ruche était faible, les abeilles n'étaient pas dans la hausse, opercules affaissés, larves mortes, masse brunâtre, filante quand on brasse avec une allumette. Les symptômes sont clairs, il y a suspicion de loque américaine.



Formation d'essaims artificiels en quarantaine pendant une semaine

Un appel téléphonique est fait immédiatement à l'inspecteur des ruchers : visite de la ruche suspecte par l'inspecteur, prise d'échantillon.

Le résultat est positif à la loque américaine. L'inspecteur prononce un séquestre, ordonne la destruction de la ruche et l'élimination de tout le matériel contaminé par incinération. Il procède à la visite systématique de toutes les colonies environnantes, dans un rayon de 2 kilomètres.

Un mois plus tard, le résultat est sans appel. Cinq colonies sont malades. Les symptômes sont faibles. Parfois, il n'y a que deux à trois cellules atteintes par colonie. L'infection est aussi bien répartie à l'extérieur, ruches Dadant, qu'à l'intérieur, ruches Bürki.

La décision est prise. Il faut procéder sans tarder à un assainissement de fond, avec les points suivants :

- Estimation des colonies restantes : seules 5 colonies fortes et apparemment en santé sont analysées en laboratoire avec des échantillons de couvain.
- Résultats négatifs de maladie : ces 5 colonies seront conservées. Toutes les autres seront détruites.
- Destruction et incinération des autres colonies restantes, de tous les cadres de corps et de hausse, du matériel qui ne valait pas la peine de nettoyer ou impossible à désinfecter. En effet,

Grangeneuve a profité d'éliminer à l'usine d'incinération tout ce qui « traînait » encore dans le rucher. L'Institut n'a pas hésité à démonter d'anciennes armoires à cadres, des tiroirs à matériel et éliminer tout ce qui n'avait plus d'utilité dans ou sous le rucher. Une seule option : tout doit être propre en ordre.

- Les 5 colonies saines ont été utilisées pour créer 6 essaims artificiels, avec des paquets d'abeilles de 2,5 kg et l'introduction d'une nouvelle reine. Chaque essaim est mis dans un carton grillagé jetable. Les abeilles ont séjourné sept jours à la cave. Pendant deux ou trois jours, sans nourriture, et ensuite avec du sirop concentré, le temps que les abeilles se vident les intestins avec le maximum de spores. Ce délai est nécessaire et valable que pour un cas de loque américaine.
- Avec l'aide de plusieurs collaborateurs, d'une personne très compétente d'apiservice, le matériel professionnel de l'apimobile : démontage, grattage, nettoyage minutieux, lavage et désinfection des ruches, du rucher et de tout le matériel.

Durée : un jour de travail avec 7 personnes. Pour une telle action, il faut s'entourer de suffisamment de personnel, pour que cette grande action de travail se déroule rapidement, afin de rester performant.

- Reloger les essaims sur cinq à six cires gaufrées neuves (sans prendre les abeilles mortes, ni les souillures). Siroter pour stimuler et faire bâtir.
- Traiter à l'acide oxalique par dégouttement après sept jours, avant que le nouveau couvain ne soit operculé.
- Contrôle régulier de l'état du couvain et suivi habituel.

Un assainissement – comme décrit ci-dessus – est lourd et demande beaucoup de temps, de matériel et de moyens financiers pour le renouvellement de tout le matériel. La procédure est assez complexe en ce qui concerne les habits, le matériel, la gestion des éléments propres, de la désinfection... Souffrir des colonies, en plus de l'émotion de l'apiculteur, devient difficile lorsque les abeilles font la grappe à l'extérieur.



Pour garantir un bon nettoyage, il faut tout nettoyer à fond



Pendant ce temps, tout le rucher est lavé à haute pression



Lavage à haute pression, avec produit de nettoyage



Avant la désinfection, le matériel doit bien sécher. En arrière-plan, la remorque Apimobile avec tout le nécessaire de nettoyage et de désinfection

Cet énorme investissement est cependant indispensable pour l'apiculteur qui veut mettre toutes les chances de son côté pour éliminer le problème et peut-être se remettre complètement à niveau d'un point de vue sanitaire.

Après cette opération, Grangeneuve dispose maintenant d'un rucher-école assaini et bien équipé, ouvert au public, et disponible pour tous les cours ou manifestations du monde apicole. Au plaisir de vous accueillir en Pays de Fribourg.

JURA

Les félicitations du Jura à la nouvelle présidente

Sonia Burri-Schmassmann est la nouvelle présidente de la Société Romande d'Apiculture (SAR). C'est avec grand plaisir et satisfaction que la Fédération d'Apiculture du Canton du Jura (FACJ) a accueilli cette élection, samedi 19 mars lors de l'Assemblée des délégués SAR à Sion. Une délégation renforcée de la FACJ avait d'ailleurs fait le déplacement en terres valaisannes pour appuyer cette nomination.

La Fédération d'Apiculture du Canton du Jura se réjouit de voir les compétences de sa représentante Sonia Burri-Schmassmann au service de la présidence. Ses qualités, son dynamisme et sa motivation seront assurément un atout pour la défense de l'apiculture et des abeilles. La FACJ salue cette nomination et adresse toutes ses félicitations à Sonia Burri-Schmassmann.



De gauche à droite : Sarah Gerster, présidente de section des Franches-Montagnes, Georges Gerber, vice-président de section Ajoie & Clos-du-Doubs, Sonia Burri-Schmassmann, membre SAR, actuelle présidente, Isabelle Queloz, présidente de la fédération jurasienne, Marc Flühmann, président de section Delémont

Une visite instructive chez Narimpex

Narimpex a ouvert ses portes aux apiculteurs du Jura et Jura bernois. Le 27 février, une visite organisée par la Fédération d'Apiculture du Canton du Jura s'est déroulée dans les locaux biennois de l'entreprise. Plus de 70 membres de la FACJ et de la Société d'apiculture du Jura bernois ont répondu présents.

Des membres de Narimpex, dont le directeur Heinrich Grünig et Reto Fantoni, ont fait découvrir aux visiteurs les hangars de stockage, les grandes cuves à miel, le filtrage et la mise en bocaux. Ils ont fourni une foule d'informations sur la provenance des miels, les conditions de transports et les exigences de qualité. Ils ont également aimablement répondu aux questions. La visite s'est terminée par un sympathique apéro. Merci à Narimpex pour son accueil chaleureux et aux membres d'être venus en nombre.

La présidente : Isabelle Queloz

NEUCHÂTEL

La section de la Chaux-de-Fonds & environs organise sa course annuelle à Kappel SO

La date est fixée au dimanche 12 juin 2016, avis aux amateurs de découvertes !

Départ de la Chaux-de-Fonds en direction du vallon de Saint-Imier. Après une pause café à Kappel, près d'Olten, nous rendrons visite à Robert Lerch, personne emblématique du Service sanitaire apicole d'apiservice.

Nous aurons l'occasion de visiter son rucher et d'apprendre une multitude de détails sur la bonne pratique apicole. Robert partage volontiers son savoir pour le bien des abeilles.

Aucun soucis de compréhension, Robert et son épouse Christina maîtrisent parfaitement notre langue.

Le repas de midi est prévu dans un cadre idyllique, à la Bluemlismatt, au-dessus d'Eggerkingen avec une vue sublime ; rien que cet endroit vaut le déplacement.

Avons-nous réussi à réveiller votre curiosité, avez-vous envie de découvrir le personnage ou la région du donneur de conseils ?

Les personnes intéressées par cette course sont priées de prendre contact avec le président: Eric Aubry, Sagne-Eglise 143, 2314 La Sagne NE, par tél. au n° 032 968 56 35, ou par e-mail: er.aubry@sunrise.ch. afin d'obtenir le programme complet.

Délai d'inscription jeudi 2 juin 2016.

Bienvenue à toutes et tous !

VALAIS

Le Valais apicole, avec ses deux Fédérations (haut-valaisanne et bas-valaisanne), le Valais romand avec ses 7 sociétés de district, par les sociétés de Martigny et Entremont, s'apprête à revivre de grands instants grâce à l'organisation d'une importante manifestation intitulée :

L'ABEILLE EN FÊTE au CERM à Martigny les 1-2-3-4 septembre 2016

Ce grand rassemblement permettra de mettre en valeur l'apiculture et tous ses dérivés. Accessible à tout public, l'Abeille en fête permettra à chacun de se familiariser avec cet insecte fascinant qu'est l'abeille et de découvrir son rôle dans la nature.

Dans le cadre de cette manifestation, le comité a décidé d'organiser un **CONCOURS DE PHOTOS**.

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

- 1. Participation:** Le concours est ouvert à toute personne (autant amateur que professionnel) dont l'inscription est parvenue aux organisateurs avant le 15 mai 2016, à l'adresse: michel.rausis@dransenergie.ch. ou pgaycrosier@gmail.com.
- 2. Catégories:** Les participants seront répartis en 2 catégories: amateurs et professionnels.
- 3. Authenticité:** Chaque participant déclare être l'auteur des photographies et certifie

avoir l'autorisation des éventuels personnages représentés sur les photos.

- 4. Sujet:** Le Sujet est: L'ABEILLE, son ENVIRONNEMENT et les PRODUITS de la RUCHE.
- 5. Nombre:** Chaque participant peut présenter au maximum 3 photos.
- 6. Format:** Elles doivent être remises en format JPEG et aussi un tirage papier au format A3.
- 7. Tirage:** Le nombre de tirages est fixé à 3 exemplaires.
- 8. Identité:** Le participant doit fournir les renseignements suivants dans son e-mail soit:
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse
 - N° de téléphone
 - Age
 - Adresse électronique
 - Le titre de la photo, ainsi que le lieu de la prise de vue
- 9. Les photos doivent parvenir aux organisateurs avant le 15 juillet 2016.**

CESSION DROITS D'AUTEUR

Chaque auteur déclare céder gratuitement les droits d'utilisation des photographies à L'Abeille en Fête.

Je, soussigné(e), Prénom NOM:

Adresse:

E-mail:

Téléphone:

Je certifie être l'auteur de toutes les photographies dans le cadre du concours.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours PHOTO de l'Abeille en Fête 2016.

Date:

Signature:

PRIX DU JURY

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu lors de l'Abeille en Fête le dimanche après-midi 4 septembre 2016. (l'heure sera fixée ultérieurement et annoncée aux participants)

1. Les photos seront exposées au CERM durant les 4 jours de la Fête, du 1 au 4 septembre 2016.
2. Elles seront également présentées sur le site de l'Abeille en Fête.
3. Les photos seront vendues (le prix est fixé d'entente avec le photographe):
 - a. durant les 4 jours de l'Abeille en Fête, selon les règles d'une exposition,
 - b. le prix de vente est au bénéfice de la manifestation l'Abeille en Fête.
4. Un jury d'experts attribuera 3 prix et une mention particulière pour le côté artistique et original.
5. Planche des prix:
1^{er} prix 300 francs + divers produits de la ruche,
2^e prix 200 francs + divers produits de la ruche,
3^e prix 100 francs + divers produits de la ruche.
Mention particulière: Une ruche + divers produits de la ruche.

Le comité de l'Abeille en Fête

VAUD



La FVA, avec le soutien du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) du canton de Vaud, a élaboré en 2015 un projet pour rendre autonomes les apiculteurs vaudois face aux

pertes hivernales de leurs colonies et ainsi limiter l'importation de paquets d'abeilles étrangères. Elle souhaite également promouvoir les souches d'abeilles adaptées à notre région et sélectionnées par le groupement des moniteurs-éleveurs vaudois.

Nous remercions le SAVI pour son soutien et son excellente collaboration et nous nous réjouissons d'inviter les apiculteurs vaudois à participer à la

formation « Paquets d'abeilles »

proposée par les conseillers apicoles dans les différentes sections dès le mois de juin 2016. Vous trouverez plus de détails sur le site de la FVA.

Personne de contact:

Marianne Tschuy
Chemin de Bonmont 21
1260 Nyon
022-362.65.27
m.tschuy@netplus.ch.

Nous avons également le plaisir de vous inviter à une

demi-journée d'information sur le « Concept Varroa »

avec un exposé et des travaux sur postes
le 25 juin 2016 à Agrilogie Marcelin s/Morges
de 8 h 30 à 12 h 30.

Intervenants: le Service sanitaire apicole et les conseillers apicoles VD.

Personne de contact:

Quentin Voellinger
Publoz 38a
1070 Puidoux
021-946.25.32
info@alpesapiculture.ch.

L'inscription aux différents cours sera possible dès le 5 mai via le site de la FVA, www.apiculture.ch, rubrique FORMATION. Des bulletins d'inscription seront distribués par les sections aux personnes n'ayant pas accès à internet.

Au plaisir de vous rencontrer lors d'une manifestation en 2016 !

*Marianne Tschuy,
responsable Vulgarisation FVA*

